

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 13

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Sécurité"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale <i>Dont titre 2</i>	0 0	8 482 492 0
Gendarmerie nationale <i>Dont titre 2</i>	0 0	10 005 106 0
TOTAUX	0	18 487 598
SOLDE	-18 487 598	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	5 842 453
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Gendarmerie nationale	0	7 184 796
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	13 027 249
SOLDE	-13 027 249	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 54 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Sécurité ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 22 500 € sur le programme « Police nationale », action 02 « Sécurité et paix publiques », titre 6, catégorie 64 ;

- 5 000 € sur le programme « Police nationale », action 03 « Sécurité routière », titre 6, catégorie 64 ;

- 4 500 € sur le programme « Police nationale », action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique », titre 6, catégorie 64 ;

- 16 000 € sur le programme « Gendarmerie nationale », action 02 « Sécurité routière », titre 6, catégorie 64 ;

- 6 000 € sur le programme « Gendarmerie nationale », action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 18 541 598 € en autorisations d'engagement et 13 081 249 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.

Cette minoration de crédits est répartie de la façon suivante :

- - 8 514 492 € en autorisations d'engagement et - 5 874 453 € en crédits de paiement sur le programme « Police nationale » ;

- - 10 027 106 € en autorisations d'engagement et - 7 206 796 € en crédits de paiement sur le programme « Gendarmerie nationale ».